

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
D'ÉTABLISSEMENT ÎLE-DE-FRANCE
DE L'UES ELIOR RESTAURATION FRANCE
DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

A AFFICHER

La réunion débute à 11 heures 30.

Sont présents en séance :

Direction

Zeid MAKHZOUM

Takfarinas BENTIFRAOUINE

William ABRAHAM

Joseph SENDJAKEDINE

Olivier VINCENT

Président du CSE

DRHO

Responsable relations sociales

Directeur régional sur le périmètre cuisines centrales IDF

Directeur prévention, sécurité et vie au travail

Titulaires

• *Agents de maîtrise*

Éric PINTENET

Julie COLLANGE BARBIER

Christine DELAISE PEYRINAUD

Franck MATHIEU

Samira QUETIL

Laurent TABARD

Nathalie DIAS

CFDT

CFE-CGC

CFE-CGC

CFE-CGC

CFE-CGC

CFE-CGC

SAP RC

• *Employés*

Houria BOUTARFA

Marina COTTIN

Salim MERIBOUTE

Cyril TOURRIER

Frédéric ALVES

Abdul CISSE

Claudia COQUIN

Christophe NOEL

Christophe COPPET

Awa TRAORE

Nathalie MARVILLE

CFDT

CFDT

CFDT

CFDT

CFTC

CFTC

CFTC

CFTC

CGT

CGT

FO

<i>Ousmane SOW</i>	<i>FO</i>
<i>Sabrina RAHALI</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Saloum Khalil SARR</i>	<i>SAP RC</i>

Suppléants

- *Agents de maîtrise*

<i>François GRONDEUX</i>	<i>CFE-CGC</i>
<i>Christophe MALHERBE</i>	<i>CFE-CGC</i>

- *Employés*

<i>Juan Enrique FEIJOO YECKLE</i>	<i>CFDT</i>
<i>Alassane TOURE</i>	<i>CGT</i>
<i>Arnaud DELABROISE</i>	<i>CFTC</i>
<i>Nabil BATNINI</i>	<i>CGT</i>
<i>Mohand GHAZI</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Imam ULKUSEVEN</i>	<i>SAP RC</i>

Représentants syndicaux

<i>Chrystelle FASSLER</i>	<i>CFE-CGC</i>
<i>Christophe CESBRON</i>	<i>CFTC</i>
<i>Ana CORREIA</i>	<i>CGT</i>
<i>Patricia MATHON</i>	<i>SAP RC</i>

Sont absents excusés :

- *Cadres*

<i>Frédéric CARON</i>	<i>CFE-CGC</i>
<i>Nathalie MENAGE</i>	<i>CFE-CGC</i>
<i>Christophe VOLAT</i>	<i>CFE-CGC</i>

- *Employés*

<i>Fabienne ILHI</i>	<i>CFDT</i>
<i>Hawari NEMA</i>	<i>CFDT</i>
<i>Huguette CABARRUS</i>	<i>CFTC</i>
<i>Georges VAUDRAN</i>	<i>CGT</i>
<i>Karima ASSTITO</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Sandrine RICHARD</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Omar IHERTI</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Frédéric PALDAUF</i>	<i>SAP RC</i>
<i>Carole MARCHAND</i>	<i>SUD</i>

Représentants syndicaux

<i>Grace MOURA</i>	<i>CFDT</i>
--------------------	-------------

ORDRE DU JOUR

**Information des membres du CSE à la suite de l'incident grave
sur le site de la cuisine centrale de Chelles**

La séance se tient sous la présidence de Zeid MAKHZOUM.

William ABRAHAM procède à l'appel. 28 votants sont dénombrés.

Zeid MAKHZOUM souligne que le CSE se réunit ce jour dans des circonstances douloureuses à la suite du décès de Jean-Marie KUMBU KUMBU. Au nom de l'Entreprise et de l'instance, il tient à rendre hommage à la mémoire de ce collègue, et adresse ses pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches.

Zeid MAKHZOUM annonce la présence en séance d'Olivier VINCENT, Directeur prévention, sécurité et vie au travail, et de Joseph SENDJAKEDINE, Directeur régional sur le périmètre cuisines centrales Ile-de-France.

Information des membres du CSE à la suite de l'incident grave sur le site de la cuisine centrale de Chelles

Salim MERIBOUTE donne lecture de la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je vous demande à cette heure de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Jean-Marie KUMBU KUMBU, conditionneur sur la chaîne de conditionnement de la cuisine de Chelles, qui nous a tragiquement quittés. Son départ, survenu dans des circonstances douloureuses et regrettables, nous touche profondément.

Jean-Marie KUMBU KUMBU était un collègue discret, un travailleur dévoué, dont la présence, bien que souvent silencieuse, contribuait chaque jour à l'effort collectif.

Selon les informations recueillies, il ne laisse derrière lui ni épouse ni enfants déclarés. Cela rend d'autant plus importants notre devoir de mémoire et notre responsabilité de ne pas laisser son nom s'éteindre dans l'indifférence.

Aujourd'hui, nous nous recueillons ensemble pour lui rendre l'hommage qu'il mérite. Merci de bien vouloir vous lever pour une minute de silence ».

Une minute de silence est observée.

Joseph SENDJAKEDINE signale qu'il connaissait personnellement Jean-Marie KUMBU KUMBU, qui avait intégré l'Entreprise en 2023 et était très populaire au sein des équipes de la cuisine de Chelles.

Joseph SENDJAKEDINE souligne le caractère brutal du déroulé des événements : après une prise de café à 14 heures, Jean-Marie KUMBU KUMBU a été victime d'un malaise cardiaque aux alentours de 14 heures 30, alors qu'il prenait la température d'une cellule. Les équipes présentes sur place, qui d'une manière générale ont très bien réagi, l'ont donc placé en position latérale de sécurité (PLS) et ont procédé aux premiers soins dans l'attente de l'arrivée des pompiers. Ces derniers sont arrivés très vite sur les lieux – moins de 10 minutes après avoir été appelés – et ont réalisé une prise en charge immédiate dans l'atelier. Joseph SENDJAKEDINE souligne que cette prise en charge a eu lieu au vu et au su des équipes de Chelles, qui ont donc été témoins des efforts prolongés des pompiers et du SMUR pour réanimer Jean-Marie KUMBU KUMBU. Ces efforts ont hélas été vains, et le décès a été prononcé par le médecin. Ce dernier a par la suite indiqué aux équipes de Chelles qu'elles avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir avant l'arrivée des premiers secours, et n'avaient donc rien à se reprocher. Comme le prévoit la loi, un officier de police judiciaire s'est par la suite rendu sur les lieux avant de procéder au transfert du corps.

Au lendemain du drame, le Directeur de la cuisine centrale de Chelles, Benjamin LOUVEAU, a décidé de renoncer à toute production, les collaborateurs du site n'étant psychologiquement pas en mesure de reprendre le travail. Tous les salariés du site ont en revanche été invités à se rendre sur le site, et cette journée a été consacrée au recueillement, à l'expression de la tristesse et à l'échange. Le souvenir de Jean-Marie KUMBU KUMBU, un être à la personnalité forte et attachante – il était surnommé « Maître Gims » – a par ailleurs été convoqué. Les salariés ont par ailleurs bénéficié de la présence d'une psychologue.

Joseph SENDJAKEDINE signale que les salariés de Chelles ont à présent repris le travail, et qu'une photographie de Jean-Marie KUMBU KUMBU a été affichée dans l'atelier afin de cultiver sa mémoire. Si le salarié défunt n'avait officiellement ni enfant ni famille, il pourrait en définitive être le père d'enfants résidant en Belgique – la lumière devant encore être faite sur ce point.

Joseph SENDJAKEDINE tient à remercier les équipes d'Olivier VINCENT pour leur prise en charge des aspects légaux et réglementaires, une tâche qu'il aurait été impossible de demander aux équipes de la cuisine de Chelles. Il salue également le professionnalisme de la ligne RH.

Joseph SENDJAKEDINE souligne que le chef de production de la cuisine de Chelles, Fabrice, a su trouver les mots pour réconforter et soutenir les équipes du site dans cette épreuve. Les collaborateurs ont quant à eux fait preuve d'une grande unité et d'une grande humanité face au drame.

Joseph SENDJAKEDINE rappelle que Jean-Marie KUMBU KUMBU avait 63 ans, un âge encore relativement jeune en 2025, et qu'aucun signe avant-coureur n'a jamais permis de suspecter une quelconque pathologie cardiaque chez cette personne. Joseph SENDJAKEDINE précise que la médecine du travail et l'inspection du travail se sont intéressées à ce tragique accident au lendemain de sa survenue, et note que la saisine du CSE fait partie des démarches légales et réglementaires qu'il convient d'engager en pareil cas. Une déclaration en bonne et due forme a été réalisée, et des témoignages ont été recueillis. Joseph SENDJAKEDINE fait état de 14 déclarations d'accident de travail qui toutes concernent des personnes qui étaient présentes au moment des faits, et sont encore aujourd'hui choquées.

Olivier VINCENT s'associe aux hommages à Jean-Marie KUMBU KUMBU, et adresse ses pensées aux équipes qui étaient présentes lorsque le drame est survenu.

Christine DELAISE PEYRINAUD demande si un défibrillateur était disponible sur le site au moment où Jean-Marie KUMBU KUMBU a fait son malaise cardiaque.

Joseph SENDJAKEDINE répond par la négative.

Christine DELAISE PEYRINAUD demande si l'installation d'un défibrillateur est désormais envisagée.

Olivier VINCENT répond que la question s'est déjà posée dans l'Entreprise, des malaises cardiaques étant survenus à plusieurs reprises – avec des conséquences heureusement moins tragiques. Il rappelle que, d'un point de vue réglementaire, les problématiques liées au défibrillateur ne concernent pas les établissements qui ne reçoivent pas de public. Pour autant, la SST a demandé à la ligne opérationnelle de prévoir un affichage indiquant l'emplacement du défibrillateur le plus proche. Olivier VINCENT précise que le défibrillateur le plus proche se trouve fréquemment dans des bâtiments publics ou des établissements sportifs situés à proximité des sites. Il indique par ailleurs qu'un défibrillateur peut être utilisé sans formation de sauveteur-secouriste du travail.

Olivier VINCENT ajoute que certains clients exigent néanmoins que des défibrillateurs soient disponibles sur les établissements. Dans ce cas, Elior opte pour la location, ce qui lui permet de sous-traiter la maintenance de l'appareil. Elior pourrait à l'avenir faire la promotion d'une telle solution auprès des responsables de sites, de façon à accroître le parc de défibrillateurs, en particulier sur les lieux isolés. Olivier VINCENT indique à ce propos que le site d'Épône est désormais équipé.

Olivier VINCENT souligne néanmoins que l'installation de défibrillateurs entraîne un certain nombre de contraintes, notamment en matière de contrôles. Il ajoute qu'en zone urbaine, il est possible de tabler sur la proximité des premiers secours.

Salim MERIBOUTE préconise de ne pas laisser les considérations économiques entraver les réflexions portant sur la santé et la sécurité. Il souhaiterait que les structures les plus importantes soient toutes dotées de défibrillateurs, les premiers secours n'étant pas toujours en mesure de rallier rapidement un lieu d'accident. Salim MERIBOUTE rappelle que dans le cas de l'accident survenu à Chelles, les pompiers ne sont arrivés sur les lieux que 15 minutes après avoir été sollicités. D'une manière générale, Salim MERIBOUTE souhaiterait que les défibrillateurs soient perçus comme aussi indispensables que les extincteurs – même si à l'instar des extincteurs, ils nécessitent un effort d'entretien et de maintenance.

Olivier VINCENT assure n'avoir à aucun moment voulu faire primer des considérations économiques sur la sécurité des salariés. Son seul objectif était de faire un point sur la manière dont les défibrillateurs sont implantés et utilisés.

Salim MERIBOUTE souhaiterait que le sujet des défibrillateurs puisse être évoqué en central. Il appelle de ses vœux une cartographie nationale des potentiels sites d'implantation de ce type de matériels.

Christine DELAISE PEYRINAUD souligne que, si un défibrillateur peut être utilisé par tous, sans formation préalable, la formation SST permet néanmoins de lever les appréhensions relatives au maniement de cet appareil. Elle demande combien de personnes étaient formées au moment du drame.

Olivier VINCENT répond que deux personnes étaient formées, dont une au moins était présente sur place.

Revenant sur l'accident proprement dit, Olivier VINCENT rappelle qu'il a eu lieu le 8 septembre 2025, et a coûté la vie à un conditionneur qui venait de sortir l'échelle de la cellule de refroidissement afin de procéder une prise de température. Après la chute subite de ce salarié, les pompiers et la SAMU ont été contactés, et 2 salariés se sont relayés pour pratiquer les gestes de premiers secours. Le salarié a par la suite été placé en position latérale de sécurité (PLS) et s'est vu prodiguer un massage cardiaque. Les pompiers sont arrivés 15 minutes après avoir été sollicités. Ils ont pris en charge le malade avant que le SAMU ne prenne le relais. En dépit de leurs efforts, le décès a été prononcé aux alentours de 16 heures 30.

Christine DELAISE PEYRINAUD demande si les pompiers ont éprouvé la moindre difficulté pour accéder au site.

Joseph SENDJAKEDINE répond par la négative. Il rappelle que des salariés postés à 200 mètres de la cuisine ont été mis à contribution pour aider les premiers secours à parvenir auprès du malade.

S'agissant des témoins de l'accident, Olivier VINCENT fait état de 7 salariés Elior présents au moment de la chute. 2 de ces salariés ont placé la victime en position latérale de sécurité (PLS), tandis que les 2 autres se relayaient pour procéder à un massage cardiaque. Au total, 14 salariés ont été témoins de l'accident ou ont porté assistance à Jean-Marie KUMBU KUMBU.

Olivier VINCENT ajoute que la production a été totalement stoppée au lendemain du drame, soit le mardi 9 septembre 2025, pour permettre un temps de recueillement et d'accompagnement. La coordinatrice du périmètre s'est rendue sur le site dès le lundi 8 septembre, tout comme l'inspecteur du travail et le médecin du travail. Olivier VINCENT précise que ce dernier relève du service de prévention GIMT, et non pas de l'ACMS. Au regard de la gravité de la situation, la cellule psychologique (IAPR) s'est également déplacée sur le site.

Olivier VINCENT mentionne par ailleurs un recueil des faits auprès de l'ensemble des témoins – c'est-à-dire en l'espèce tous les collaborateurs de la cuisine centrale, aucune absence n'ayant été constatée le jour du drame.

Concernant la mise en place du dispositif d'écoute, Olivier VINCENT fait état de la présence de l'IAPR sur la cuisine de Chelles le 9 septembre. Les salariés ont ainsi eu la possibilité de participer à des entretiens individuels et confidentiels. Une ligne téléphonique dédiée a par ailleurs été mise à la disposition des collaborateurs, ainsi qu'un accompagnement par le médecin du travail. Une consultation médicale des salariés assortie d'un statut prioritaire auprès du service de santé au travail est également en cours de préparation. Enfin, un accompagnement par les équipes RH, les équipes SST et les interlocuteurs de la fiche « Besoin d'écoute » est d'ores et déjà proposé.

Marina COTTIN souligne que la fiche « Besoin d'écoute » n'est absolument pas à jour, notamment au niveau des interlocuteurs à contacter.

Olivier VINCENT confirme que, dans la mesure où les changements d'organisation sont quasiment permanents, cette absence de mise à jour fait partie des points de contrôle.

François GRONDEUX déplore que, dans certains sites, Jean-Marc RAUTUREAU et Difumba LUSUKULA OKITO apparaissent toujours sur la fiche.

Christine DELAISE PEYRINAUD suggère d'intégrer les informations relatives aux défibrillateurs, qui relèvent de la prévention des risques, dans le DUER.

Olivier VINCENT remarque que la fiche Besoin d'écoute met l'accent sur les risques psychosociaux, une problématique à laquelle les défibrillateurs échappent. Des propositions d'aménagement de cette fiche pourront cependant être formulées à l'avenir.

Joseph SENDJAKEDINE indique que l'installation généralisée de défibrillateurs, si elle était décidée, serait encadrée et ferait l'objet d'une information.

En ce qui concerne les recommandations collectives de la cellule psychologique, Olivier VINCENT rappelle qu'elles préconisent le maintien de temps collectifs permettant la libération de la parole, la réalisation d'actions symboliques, le rappel des dispositifs d'accompagnement existants et le maintien de la vigilance sur les signaux faibles (isolement, irritabilité, etc.) qui pourraient traduire une dégradation de l'humeur des collaborateurs.

Olivier VINCENT précise qu'en cas de décès sur le lieu de travail, le délai d'information auprès de l'Inspection du travail est raccourci, puisqu'il passe à 12 heures. Il revient au Responsable des ressources humaines de procéder à cette information. Par la suite doivent être informés les Secrétaires des CSE et des CSSCT, ainsi que le top management de l'Entreprise. Olivier VINCENT ajoute que la déclaration d'accident du travail a été communiquée à Joseph SENDJAKEDINE, Benjamin LOUVEAU, Nicolas COLLÈS, Manel SAIDANI, Eugénie POLIAS, Olivier VINCENT, William ABRAHAM, Mickael GIRARD, ainsi qu'aux membres de la CSSCT Ile-de-France. Enfin, Olivier VINCENT signale qu'Elior a pris contact avec Eurofins afin d'ouvrir la cellule psychologique aux 2 salariés de cette société présents lors du drame – dans l'hypothèse où ils en exprimaient le besoin.

Nathalie MARVILLE souhaiterait savoir si la cellule d'écoute est toujours ouverte.

Olivier VINCENT le confirme : si elle n'est plus présente sur le site, cette cellule demeure à la disposition des collaborateurs. Il précise qu'il est possible de recourir à cette cellule par le biais d'un entretien téléphonique.

Marina COTTIN demande qui prendra en charge les obsèques de Jean-Marie KUMBU KUMBU, qui *a priori* n'avait pas de famille.

Joseph SENDJAKEDINE répond que si ce salarié n'avait officiellement pas de famille, il apparaît qu'il pourrait en définitive avoir des enfants et des sœurs. Ces informations, divulguées par des collègues de Jean-Marie KUMBU KUMBU, ont été communiquées à l'officier de police judiciaire, qui s'est également saisi du téléphone de la victime. Il appartient donc désormais à la police d'effectuer une recherche de famille, cette tâche n'incombant en aucun cas à l'employeur.

Olivier VINCENT ajoute qu'une fois identifiés d'éventuels ayants droit de Jean-Marie KUMBU KUMBU, ils se verront transmettre le nom d'un interlocuteur unique à la DAP.

Joseph SENDJAKEDINE indique que l'ensemble des dispositifs qui encadrent les comptes bancaires de Jean-Marie KUMBU KUMBU se trouvent désormais sous la tutelle de la puissance publique. Ces comptes ne seront débloqués que lorsque des ayants droit auront été désignés.

Salim MERIBOUTE s'interroge sur les raisons pour lesquelles une autopsie a été pratiquée.

Joseph SENDJAKEDINE répond que, selon l'officier de police judiciaire, cette procédure est standard en cas de mort brutale.

Avant de lever la séance, Olivier VINCENT suggère d'ajouter un point relatif à l'installation des défibrillateurs à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CSSCT centrale.

La séance est levée à 12 heures 20.

Marina COTTIN

Secrétaire du CSE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Zeid MAKHZOUM

Président du CSE

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop at the beginning followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke extending to the right.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du CSE du 12 septembre 2025 consacrée à l'incident grave survenu à Chelles a été approuvé à la majorité lors de la réunion de CSE du 28 octobre 2025 (29 voix favorables et 1 abstention).